

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 22 mai 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0222

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0223

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 mai 2019

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 mai 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption des résolutions

CA-2019-0224

Entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant les pièces chez *Caterpillar* (Dossier 53688) - AP2019-260 (Ra-2124)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Industries Toromont ltée (Toromont Cat (Québec) / Cimco Réfrigération / Location d'Équipement Battlefield)*, pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant les pièces chez *Caterpillar*, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53688, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 8 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° le Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon ses besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0225

Avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc., concernant la réalisation de l'événement Festival d'été de Québec pour les années 2018, 2019 et 2020 - BE2019-028 (CT-2421479) — (Ra-2124)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, concernant la réalisation du *Festival d'été de Québec* pour les années 2018, 2019 et 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0226

Avenant à l'entente signée le 6 juin 2018 entre la Ville de Québec et Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc., relative au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2019 et 2020 - LS2019-131 (CT-2421775) — (Ra-2124)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 6 juin 2018 entre la Ville de Québec et *Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.*, relatif au versement d'un soutien financier supplémentaire de 25 000 \$ pour les années 2019 et 2020, afin de soutenir l'organisme dans son offre de service, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0227

Adjudication de contrats pour l'acquisition de compteurs d'eau - Ville de Québec - 2019 à 2021 - Lots 1 à 4 (Appel d'offres public 53448) - AP2019-189 (Ra-2125)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Compteurs d'eau du Québec*, les contrats pour l'acquisition de compteurs d'eau - Ville de Québec - 2019 à 2021, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53448 et aux prix unitaires de sa soumission du 28 mars 2019, pour les lots 1 à 4 comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Compteurs d'eau 5/8 po, 3/4 po, 1 po : pour une somme de 175 228,50 \$, excluant les taxes;
- Lot 2 - Compteurs d'eau 1 1/2 po, 2 po : pour une somme de 292 827 \$, excluant les taxes;
- Lot 3 - Compteurs d'eau 3 po, 4 po, 6 po : pour une somme de 201 714,20 \$, excluant les taxes;
- Lot 4 - Compteurs d'eau, sorties encodées/pulsées (1 1/2 po, 2 po, 3 po, 4 po) : pour une somme de 104 630,87 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0228

Cession du contrat de *Gaudreau Environnement inc.* à *GFL Environmental inc.* (Dossier 50549) - AP2019-290 (Ra-2125)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la cession, à *GFL Environmental inc.*, du contrat adjudgé à *Gaudreau Environnement inc.* (dossier 50549), selon la liste jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0229

Adoption du processus de gestion des plaintes de fournisseurs dans le cadre d'adjudication de contrats par appel d'offres public et d'attribution des contrats de gré à gré en situation d'unicité de fournisseur et mandat au Service des approvisionnements et au vérificateur général à assurer son suivi - AP2019-291 (Ra-2125)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'adopter le processus de gestion des plaintes de la Ville de Québec dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat visé, joint au sommaire décisionnel;
- 2° de soumettre le mandat au Service des approvisionnements et au vérificateur général de la Ville pour appliquer le processus de gestion des plaintes de la Ville de Québec et assurer son suivi;
- 3° d'assujettir le vérificateur général de la Ville de Québec à rendre compte de ses travaux aux autorités compétentes au moins une fois l'an, par le biais de son rapport d'activités portant sur le fonctionnement de la ligne de signalement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avenant numéro 2 au contrat de services professionnels - Planification et suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, volet 3 (PPD160566) (dossier 48967) - AP2019-299 (CT-2420463) — (Ra-2125)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 2 au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Québec et l'*Institut national de la recherche scientifique*, relatif à la planification et le suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, volet 3 (PPD160566), pour une somme de 58 725 \$, taxes non applicables, conformément à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de l'ingénierie et du Service des approvisionnements à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation et autorisation de la signature de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par *Énergir*, dans le cadre des travaux de réaménagement de la route de l'Église (PAM140275) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - IN2019-013 (CT-2422699) — (Ra-2125)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'accepter les modalités de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels (projet no 60-003124), transmise à la Ville de Québec par *Énergir* le 27 mars 2019 pour les travaux de déviation d'une conduite principale de gaz ainsi que le transfert de 14 branchements sur la nouvelle conduite, jointe au sommaire décisionnel, afin de permettre les travaux de réaménagement de la route de l'Église;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer ladite lettre;
- 3° d'autoriser le versement d'une somme de 287 492 \$, excluant les taxes, à *Énergir*, conditionnellement à la réalisation des travaux de déviation de la conduite principale de gaz, tel que requis par les travaux de réaménagement de la route de l'Église, et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0232

Approbation du Règlement N° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-070 (Ra-2125)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le Règlement N° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0233

Modification de la nomenclature des emplois professionnels - RH2019-405 (Ra-2125)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, telle que présentée aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0234

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1^{re} Avenue - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-034 (Ra-2125)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1^{re} Avenue, énumérés à la recommandation et aux plans joints au sommaire décisionnel TM2019-034.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0235

Entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant* - **DE2019-016 (CT-DE2019-016) — (Ra-2126)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 120 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° d'approprier une somme maximale de 120 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0236

Appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020* - **DE2019-129 (CT-DE2019-129) — (Ra-2126)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier une somme maximale de 311 280 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0237

Création d'un poste de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) - **RH2019-450 (CT-RH2019-450) — (Ra-2126)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° de créer un poste temporaire de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à compter du 21 mai 2019, et ce, pour une durée de deux ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption de règlements

CA-2019-0238

Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261 - PA2019-057 (Ra-2121)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0239

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules, R.A.V.Q. 1263 - DG2019-028 (Ra-2122)

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux

délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules*, R.A.V.Q. 1263.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0240

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1269 - **PA2019-067 (Ra-2122)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1269.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0241

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1270 - **PA2019-068 (Ra-2122)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1270.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 34.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir